

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 24 juin 2014 à 20h15**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs JACQUET P., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., GUILLEMOT C., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, DONIN P.,

**Absent**: CHAPUY B.

**Secrétaire de séance** : Mr JOLY A.

**Date de convocation** : mardi 17 juin 2014

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le mardi 24 juin 2014 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**Révision de la carte communale :**

➤ ***Approbation par le Préfet de l'Ain :***

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 approuvant la révision de la carte communale. Il précise que celle-ci a été approuvée avec une réserve majeure quant aux contentieux en cours, notamment sur les permis de construire qui ont été accordés sur des terrains devenus aujourd'hui non constructibles.

Elle a donc été accordée afin d'entériner le périmètre constructible pour la commune de Ramasse.

Après un rappel sommaire de l'historique de la carte communale de Ramasse, un plan de la nouvelle carte communale est remis à chaque conseiller sur lequel sont annotés les 4 parcelles du balcon et les nouvelles constructions dorénavant situées en zone non constructible.

Il explique qu'il y a donc lieu de rentrer dès à présent en révision.

➤ ***Révision de la carte communale approuvée le 16 juin 2014 :***

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire la révision de la carte communale, de charger un cabinet de la réalisation de ce dossier, de donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant, convention nécessaires et de solliciter l'Etat et le Conseil Général en vue d'une dotation.

➤ ***Constitution de la commission « carte communale » :***

Monsieur le maire propose au conseil de constituer une commission communale chargée d'étudier ce dossier et de la fixer à 6 membres.

Après vote à bulletin secret celle-ci est composée de Mrs PORRIN ; Président de droit, JACQUET, GUILLEMOT, DOSNE, PASSAQUET et DONIN.

**Suivi des recours :**

- recours au Tribunal Administratif : certificat d'urbanisme négatif et reclassement de la parcelle C818 en zone constructible : en cours.

- recours gracieux de 3 propriétaires de parcelles construites devenues non constructibles suite à la révision de la carte communale.

- Désistement sur un recours au Tribunal Administratif concernant la parcelle D 485.

**CAUE de l'Ain : proposition de convention :**

Compte tenu de la faible demande sur la commune, la proposition de convention faite par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain est refusée à l'unanimité par le conseil.

**Diagnostique accessibilité des établissements recevant du public : nomination des délégués titulaire et suppléant :**

La communauté de communes de la Vallière organise une réunion sur l'étude des diagnostics accessibilité des établissements recevant du public. Afin d'y représenter la commune demande est faite de désigner un délégué titulaire et un suppléant. Sont désignés Mrs DEROGNAT, titulaire et Mr PASSAQUET, suppléant pour intégrer ce groupe de travail.

### **Subventions aux associations pour l'année 2014 :**

Monsieur le Maire énonce les demandes de subventions des associations reçues cette année.

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les subventions telles qu'accordées en 2013 hormis la subvention de l'amicale des sapeurs pompiers de Ramasse qui a cessé son activité, et d'attribuer une subvention de 100 € pour l'ADMR de Ceyzériat, le même montant est attribué à l'ADAPA.

### **Travaux supplémentaires de peinture à l'église :**

Les travaux de peinture programmés se terminant, au vu du résultat, Monsieur le maire propose au conseil d'effectuer en même temps celle des autels latéraux afin de coordonner l'ensemble. L'entreprise CHICHOUX estime ces travaux à 1524€ TTC. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Dématérialisation :**

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, Monsieur le Maire informe le conseil que les collectivités ont la possibilité de télétransmettre par voie électronique leurs actes au contrôle de légalité à la préfecture et de recevoir en temps réel l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire. Il rappelle l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de passer à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique. C'est pourquoi il propose dans une optique de gain de temps et d'efficacité de mettre en place cette dématérialisation pour tous les actes administratifs (délibérations, arrêtés, contrats...) et budgétaires ainsi que pour les pièces comptables (mandats, titres, bordereaux, pièces jointes) liée au nouveau protocole d'échange avec la trésorerie, de l'autoriser à signer la convention avec la préfecture et le contrat avec la CCI de l'Ain pour la fourniture de certificats électroniques, de le désigner ainsi que C. COURDIL, secrétaire de mairie, comme responsables de la télétransmission.

### **Retrait de la délibération du 30 mars 2014 désignant les délégués au SCOT BBR et au SMISA :**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu des services du contrôle de légalité de la préfecture demandant le retrait de la désignation par le conseil municipal des délégués au syndicat mixte du SCOT BBR et au SMISA, cette compétence relevant de la communauté de communes de la Vallière. Le conseil décide de retirer de cette délibération la désignation de ces délégués.

### **Retrait de la délibération du 30 mars 2014 : élection des conseillers communautaires :**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu des services du contrôle de légalité de la préfecture demandant le retrait de l'élection des conseillers communautaires à la communauté de communes de la Vallière, ces derniers étant désignés automatiquement suivant l'ordre du tableau du conseil municipal. Le conseil décide de retirer l'élection des conseillers communautaires de cette délibération.

### **Délégations du Maire :**

- Convention d'entretien pour nettoyage de l'église demandée par l'association AASSRR non retenue, la commune n'ayant la charge que de l'entretien du bâtiment.
- Demande de l'association AASSRR de mise à disposition d'une salle communale pour une audition – concert de 7 personnes. Le maire propose de leur attribuer les bureaux de l'ancien local CPI. Le conseil approuve à l'unanimité.
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux a demandé la possibilité d'effectuer un repérage de nuit des chauves-souris sur la commune du 5 au 11 juillet 2014 qui a été accordé et proposera le 5 juillet une projection de film suivie d'une sortie nocturne.
- Mr PINAULT demande une dérogation pour terminer sa coupe de bois. Le conseil accepte en précisant qu'il ne pourra pas en acquérir une nouvelle cette année.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux du chemin de la coupe sont terminés.

- Mr PINAULT demande que la haie située sur le chemin entre les parcelles A451-A 452 et A 450-A 441 soit taillée. Le conseil accepte à l'unanimité et en assurera la taille.
- La communauté de communes de la Vallière recrute des élus volontaires pour la campagne de refus de collecte : Mr PORRIN et Mr GUILLEMOT proposent leur participation.
- Acquisition de terrain : parcelle contigüe à l'ancien local CPI, les propriétaires ont été contactés, en cours.
- Courrier de l'AMF proposant une motion de soutien de la baisse des dotations de l'état. Afin de pouvoir l'étudier, le conseil demande le report de ce point au prochain conseil.
- Circulation du poids-lourd au village du Haut : un 1<sup>er</sup> contact a été pris avec les personnes concernées : à suivre.

- Projet de lettre sur les incivilités : les membres du conseil continuent à faire remonter leurs idées à Mme LE SANT, en charge de sa rédaction.
- Travaux fibre optique : concernant la tranche Jasseron-relais de télévision, les travaux de terrassement sont terminés.

### **Compte-rendus des commissions :**

- Commission scolaire : une réunion d'information des parents d'élèves a été organisée sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires prévue à l'automne 2014. Le Projet Educatif Territorial déposé propose une pause méridienne plus importante et des temps d'activités périscolaires d'une heure les mardis et vendredis animés par des parents bénévoles en fin de journée.
- Conseil communautaire de la Vallière : Présentation des différentes commissions et de leurs délégués respectifs.
- Commission Voirie : les travaux programmés sur la commune sont terminés.
  - Route du Viaduc : la pose d'une barrière de sécurité est à l'étude.
  - Chemin de la chapelle : réfection partielle programmée en septembre.
- Commission Assainissement : projet de station d'épuration : les études débuteront en septembre.
- SMISA : Election du bureau, consolidation des berges, enlèvement des peupliers secs.
- Commission Environnement : présentation du service et du rapport déchets 2013.
- Commission Communication : présentation, information sur la prochaine mise en service de la salle de sports de Villereversure.

### **Questions diverses:**

- Fauchage des talus : le prestataire actuel est l'entreprise BONNET. Le conseil souhaite faire un appel d'offres pour les années à venir.
- Plaque d'égout descellée route des Vallières : la communauté de communes de la Vallière commande les travaux.
- Réhabilitation des bâtiments communaux : un groupe de travail composé de Mmes et Mrs LEDUC, LE SANT, PORRIN, JACQUET, GUILLEMEOT et JOLY se réunira pour en définir les besoins.
- Une réunion des 5 associations organisant la fête du Village a eu lieu et la prochaine est programmée le 8 juillet 2014.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 26 septembre 2014 à 19h30***